

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

---

Nombre de Conseillers en exercice	: 15	L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à 18 H 30,
présents	: 09	le Conseil municipal de la Commune de SAINT-BRICE,
votants	: 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
		à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TESSENDIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 07/03/2018

Présents (9) : M.TESSENDIER (Maire), M. TRICOIRE, Mme MACHET et M. BOURINET (Adjoint au Maire),  
Mme ANDRIAMASOANDRO, Mme GABORIT, M. BIROLLEAU, M. JUILLET et M. OUVRARD (Conseillers municipaux)

Absentes excusées (2) : Mme BOUILLON (a donné pouvoir à Mme MACHET), Mme ROUBY (a donné pouvoir à M. BIROLLEAU)

Absents (4) : Mme FAGOT, Mme SAVARIAU, M. BOISSEAU, M. RAINAUD

Madame MACHET Reine est nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22/01/2018.

## 1 - COMPTE DE GESTION DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des résultats,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2017, qui peut se résumer comme suit :

### Section de fonctionnement :

Recettes de fonct. réalisées	:	796 320.07
Restes à réaliser en recettes	:	0.00
Dépenses de fonct. réalisées	:	679 560.19
Restes à réaliser en dépenses	:	0.00
Résultat de l'exercice	:	+ 116 759.88
Report excédent antérieur	:	+ 66 275.56
Résultat de clôture à affecter	:	+ <b>183 035.44</b>

### Section d'investissement :

Recettes d'invest. réalisées	:	108 134.55
Restes à réaliser en recettes	:	0.00
Dépenses d'invest. réalisées	:	156 128.65
Résultat de l'exercice	:	- 47 994.10
Report excédent antérieur	:	+ 21 492.89
Résultat de clôture	:	- <b>26 501.21</b>
Restes à réaliser en dépenses	:	69 240.00
Besoin de financement	:	95 741.21

Il demande à Monsieur Yves TRICOIRE, 2<sup>e</sup> adjoint au maire, désigné comme Président de séance, de bien vouloir présider les débats, mettre la délibération au vote et demander à Monsieur le Maire Jean-Claude TESSENDIER de se retirer au moment du vote du compte administratif 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité le Compte Administratif 2017, tel qu'il a été présenté.

### **3 - AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de : **183 035,44 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'affectation des résultats suivante pour l'exercice 2018 :

Section de Fonctionnement :

Compte 002 (recettes de fonctionnement) : **33 035,44 €**

Section d'Investissement :

Compte 1068 (recettes d'investissement) : **150 000,00 €**

Compte 001 (dépenses d'investissement) : **26 501,21 €**

### **4 - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL A MME NICOLAS DE LAMBALLERIE DOMINIQUE**

Monsieur le Maire rappelle Conseil municipal que l'indemnité de conseil est attribuée, par délibération du Conseil municipal, nominativement au Trésorier en exercice, conformément aux textes en vigueur.

Cette fonction est assurée par Madame NICOLAS DE LAMBALLERIE Dominique ; aussi, il demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette indemnité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de maintenir la demande de concours du comptable du trésor pour assurer des prestations de conseil ;

- accepte d'attribuer à Madame NICOLAS DE LAMBALLERIE Dominique l'indemnité de conseil à laquelle elle peut prétendre ;

- dit que la dépense est imputée au compte 6225.

### **5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal l'état 1259 COM notifiant les bases d'imposition prévisionnelle à la taxe d'habitation et aux taxes foncières (bâti et non bâti) de la Commune.

Il rappelle qu'il y a lieu de se prononcer sur la fixation des taux pour 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue des voix (5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions).

- fixe pour l'année 2018 :

- le taux de la taxe d'habitation à : 9,21 % (inchangé par rapport à 2017)
- le taux de la taxe foncière (bâti) à : 20,55 % (10 % d'augmentation par rapport à 2017)
- le taux de la taxe foncière (non bâti) à : 46,80 % (inchangé par rapport à 2017)

## 6 - SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire propose le versement des subventions aux associations suivantes et pour les montants suivants :

- CCAS de Saint-Brice .....	2 867,00 €
- Amicale des Anciens Combattants.....	650,00 €
- APE Saint-Brice : subvention composée de la subvention habituelle de ...	750,00 €
- INFO 16 .....	200,00 €
- GREH Segonzac.....	65,00 €
- Saint-Brice Animation Loisirs Foot.....	1 200,00 €
- Amis Lointains.....	350,00 €
- Amis de l'Eglise.....	250,00 €
- Amis de l'Abbaye de Châtres .....	300,00 €
- Comité de Jumelage .....	900,00 €
- Gym Volontaire Saint-Brice.....	600,00 €
- Club du 3 <sup>e</sup> Age.....	450,00 €
- Croix Rouge Française.....	80,00 €
- ADMR.....	200,00 €
- Paralysés de France.....	100,00 €
- Chambre des Métiers de la Charente.....	150,00 €
- Prévention Routière.....	150,00 €
- Handicapés Physiques de Charente.....	100,00 €
- Maison Familiale Triac.....	100,00 €
- Maison Familiale des Charentes à Richemont .....	50,00 €
<hr/>	
TOTAL.....	9 512,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE le versement des subventions au CCAS et aux Associations comme mentionné ci-dessus. Les crédits seront prévus au budget.

### Questions diverses :

#### **TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les tarifs actuels et propose, pour réflexion avant vote au prochain Conseil, l'augmentation ci-après justifiée par l'augmentation des denrées alimentaires et des charges de personnel :

- Tarif cantine enfant : 2,80 € le repas et proposition à **2,85 €** le repas
- Tarif cantine adulte : 4,75 € le repas et proposition à **4,80 €** le repas
- Tarif garderie enfant : 1,30 € le matin et 1,30 € le soir et proposition à **1,35 €** le matin et **1,35 €** le soir
- Tarif bibliothèque : adhésion à l'année : 5,00 € et proposition à **5,50 €**
- Tarifs salle des fêtes :
  - pour les habitants de la commune :**
  - dans le cas où le chauffage fonctionne :  
le tarif de .....225 € pour les deux jours du week-end et le tarif de 140 € pour 1 jour en semaine.  
Et proposition à **230 €** pour les deux jours du week-end et .....**145 €** pour 1 jour en semaine.
  - s'il n'y a pas nécessité d'allumer le chauffage :  
le tarif de .....170 € pour les deux jours de week-end et le tarif de 115 € pour 1 jour en semaine.  
Et propositions à **175 €** pour les deux jours de week-end et le tarif de **120 €** pour 1 jour en semaine.

**pour les personnes hors commune :**

- dans le cas où le chauffage fonctionne :  
le tarif de .....335 € pour les deux jours du week-end et le tarif de 195 € pour 1 jour en semaine  
Et propositions à **340 €** pour les deux jours du week-end et le tarif de **200 €** pour 1 jour en semaine
- s'il n'y a pas nécessité d'allumer le chauffage :  
le tarif de .....280 € pour les deux jours du week-end et le tarif de 170 € pour 1 jour en semaine  
Et propositions à **285 €** pour les deux jours du week-end et le tarif de **175 €** pour 1 jour en semaine

- Tarifs photocopies :

Tarifs A4 : 0,15 € et A4 recto-verso : 0,25 € Et propositions à **0,20 €** et A4 recto-verso : **0,30 €**  
Tarifs A3 : 0,30 € et A3 recto-verso : 0,35 € Et propositions à **0,40 €** et A3 recto-verso : **0,50 €**  
Tarif photocopie couleur A4 ou A3 : 0,50 € Et proposition à **0,60 €**

- Tarifs cimetièrè :

La concession de 30 ans :

Tarifs : 30 € le m2, 105 € les 3,5 m2 et 210 € les 7 m2

Et propositions à **35 €** le m2, **110 €** les 3,5 m2 et **215 €** les 7 m2

La concession de 50 ans :

Tarifs : 50 € le m2, 175 € les 3,5 m2 et 350 € les 7 m2

Et propositions à **55 €** le m2, **180 €** les 3,5 m2 et **355 €** les 7 m2

Tarif Columbarium pour 15 ans (case pouvant contenir 2 urnes) : 150 €

Et proposition à .....**155 €**

Tarif columbarium pour 30 ans (case pouvant contenir 2 urnes) : 200 €

Et proposition à .....**205 €**

Le Conseil municipal, aura à se prononcer lors du prochain Conseil municipal.

**COMPTEURS LINKY :**

Les Communes n'ont pas à se prononcer : il s'agit d'une démarche individuelle.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2018 :**

Matériel pour le Restaurant scolaire : 10 000 Euros – Route de Julienne : 20 000 Euros – Barrières aux Mullons : 6 000 Euros – Menuiseries de la Mairie : 12 000 Euros – Tracteur Tondeuse neuf : 4 000 Euros sur 2018 (16 000 Euros au total paiement en 4 fois sur 4 ans sans frais) – Eglise : pignon : 5 000 Euros et Toiture : 25 000 Euros – Escalier Atelier : 5 000 Euros – Etude Vestiaires foot : 3 000 Euros : soit un total de 90 000 Euros.

**TOUR CYCLISTE POITOU CHARENTE :**

15 bénévoles « signaleurs » sont recherchés pour le passage à Saint-Brice le 21 août 2018.